

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2017</p>
--

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny,
MUNCH Pascal, RAPP Chantal.

Absente excusée : Mme SCHLURAFF Nadia.

Le secrétaire de séance : Mme GENG Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 19 juin et 3 juillet 2017
2. PLU
3. Urbanisme
4. Location des bâtiments publics
5. Divers

1. – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX des réunions du 19 juin et 3 juillet 2017

Les procès-verbaux, expédiés à tous les membres, sont commentés par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

2. – PLU

Monsieur le Maire, en guise de rappel, donne lecture de l'article 12 du règlement modifié du PLU relatif aux obligations en matière de stationnement des véhicules dans le secteur UB. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'imposer à toute nouvelle construction, l'obligation de créer deux places de stationnement à usage privatif plus une place de stationnement réservée aux visiteurs.

3. – URBANISME

3.1. – Lotissement du Carré de l'Habitat

La demande de permis de construire de deux bâtiments collectifs de 4 logements chacun par le Carré de l'Habitat a fait l'objet d'un sursis à statuer, prolongeant de fait le délai d'instruction de deux ans.

Après débat, il est décidé, à l'unanimité, de proposer au pétitionnaire de présenter un nouveau projet qui tienne compte du règlement futur du PLU à venir qui imposera à toute nouvelle construction l'obligation de créer deux places de stationnement par logement plus une place visiteurs.

A défaut, une réunion entre les différentes parties pourrait être tenue afin de confronter les idées et trouver ensemble une solution à la concrétisation de ce projet. (éventuellement des places de garage en sous-sol...)

Il est encore précisé qu'il convient, dans le cadre de cette demande, de prévoir un réseau séparatif d'évacuation des eaux.

3.2. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Aménagement 3F	Rue de Muespach	Division parcellaire en vue de construire	Favorable
CU Jacob Christine	Hofacker	CU d'information – demande de prolongation	Favorable
PC Gissinger Gilles et Hell Emmanuelle	Rue de Muespach	Maison individuelle	En mention à la charge du pétitionnaire : Déplacement des îlots floraux Assainissement séparatif 2places de stationnement + 1 visiteur En cours d'instruction

4. – BATIMENTS COMMUNAUX : Locations

3 logements vont être vacants à plus ou moins long terme.

Préalablement à toute nouvelle location, il convient, notamment pour l'ancien presbytère et le studio du RDC de l'ancienne école, de faire réaliser des travaux de rénovation :

- **Appartement du presbytère :**
 - travaux de peinture sur les murs,
 - réfection de la cuisine,
 - revêtement de sols à changer,
 - isolation thermique du grenier,

- mise aux normes de l'installation électrique...

- **Studio de l'ancienne école :**

- remplacement de la cabine douche...

Des demandes de devis sont en cours.

Dès lors que les travaux seront achevés, des annonces d'offre de location paraîtront sur différents supports, ainsi que par voie d'agence.

Il est également signalé qu'il est nécessaire de désherber le balcon du logement de l'institutrice afin d'en préserver le carrelage. Un mail lui sera transmis dans ce sens.

5. – DIVERS

5.1. – Périscolaire

Madame Caroline GENG informe les membres présents que les familles de Knoeringue désireuses de profiter de l'accueil périscolaire se verraient appliquer un tarif majoré.

Cette décision qu'applique la Communauté de Communes d'Altkirch pour les familles hors comcom est jugée injuste dans la mesure où Knoeringue, commune située sur le ban de Saint-Louis Agglomération, (et non de la Comcom d'Altkirch) fait partie du groupe scolaire de Muespach rattaché, lui, à la Comcom d'Altkirch.

Il est demandé aux services de la mairie de formuler auprès de la Comcom d'Altkirch une demande d'exonération de cette majoration qui ne peut être appliquée sur le seul fait d'une localisation géographique qui lui est préjudiciable.

5.2. – Rénovation de la salle polyvalente

Les travaux de peinture de la salle seront effectués dans le courant du mois de septembre par l'Entreprise SOSPERA.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 19 juin et 3 juillet 2017
2. PLU
3. Urbanisme
4. Location des bâtiments publics
5. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 24 juillet 2017**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
GENG Caroline	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal	Absente	